

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L’ADMINISTRATION SUR L’ÉTUDE PUBLIQUE DU BUDGET 2026 ET DU PDI 2026-2035

La Commission sur les finances et l’administration a initié des travaux visant à étudier le budget 2026 et le programme décennal d’immobilisations 2026-2035. Le document intitulé [Étude publique du budget et du PDI 2026-2035](#), issu de ces travaux, a été déposé à la séance du conseil municipal extraordinaire du 28 janvier 2026.

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission sur les finances et l’administration ainsi que les personnes entendues dans le cadre de ses travaux, pour la qualité de ce rapport et pour la pertinence des recommandations qui en découlent.

Dans les pages suivantes, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des trente-trois (33) recommandations émises par la Commission.

Budget 2026 et PDI 2026-2035 de la Ville de Montréal et gestion financière..... 4

Recommandation 1 4

Recommandation 2 4

Recommandation 3 4

Recommandation 4 5

Recommandation 5 5

Recommandation 6 6

Recommandation 7 6

Recommandation 8 7

Recommandation 9 7

Recommandation 10 8

Lutte contre l’itinérance 8

Recommandation 11	8
Recommandation 12	9
Recommandation 13	10
Financement du maintien des actifs.....	11
Recommandation 14	11
Recommandation 15	12
Recommandation 16	12
Recommandation 17	13
Recommandation 18	13
Recommandation 19	14
Recommandation 20	15
Recommandation 21	15
Société de transport de Montréal.....	15
Recommandation 22	15
Recommandation 23	16
Amélioration des communications, de la concertation et des relations avec les instances et la population.....	16
Recommandation 24	16
Recommandation 25	17
Recommandation 26	17
Recommandation 27	17
Recommandation 28	18

Recommandation 29	18
Préparation et déroulement de l'étude publique du budget et du PDI	18
Recommandation 30	18
Recommandation 31	19
Recommandation 32	19
Recommandation 33	20

Budget 2026 et PDI 2026-2035 de la Ville de Montréal et gestion financière

Recommandation 1

Adopter les budgets 2026 et les PDI 2026-2035 de la Ville de Montréal, de ses services et des organismes paramunicipaux qui lui ont été déposés, ainsi que de la Société de transport de Montréal.

Réponse : Les budgets de fonctionnement 2026 et les PDI 2026-2035 de la Ville de Montréal ainsi que le budget de la Société de transport de Montréal ont été adoptés par le conseil municipal et le conseil d'agglomération lors des séances du 28 et 29 janvier 2026.

Recommandation 2

Respecter le ratio d'endettement à 100 % pour 2026 ainsi que pour les années suivantes et poursuivre la stratégie d'accroissement des paiements au comptant.

Réponse : La planification du PDI sur 10 ans repose chaque année sur des hypothèses/scénarios du cadre financier, dont la stratégie d'accroissement du paiement au comptant, qui visent l'équilibre budgétaire et le respect des ratios d'endettement annuels dont le seuil estimé ne dépassera pas 100 % dès 2026 ainsi que pour les années suivantes dans le cadre du PDI 2026-2035.

Recommandation 3

Appuyer les travaux de l'Union des municipalités du Québec portant sur la modernisation de la fiscalité municipale et participer aux démarches visant à obtenir un régime fiscal mieux adapté aux responsabilités réelles des municipalités.

Réponse : Le Service des finances et de l'évaluation foncière (SFEF) et le Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole (BRGIP) suivent les travaux du comité Marceau-Jérôme Forget, autant lors de rencontres bilatérales avec la haute direction de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) que lors de séances d'information, par exemple à l'occasion des réunions du caucus des grandes villes. Le SFEF étudie l'applicabilité des conclusions du rapport dévoilées lors des assises de mai au contexte montréalais, et le BRGIP, avec l'appui du SFEF, poursuivra ses représentations à cet effet, notamment auprès du gouvernement du Québec.

La consultation prébudgétaire 2026 de la Commission sur les finances et l'administration (CFA) portera sur l'étude de ce rapport. Il y aura une assemblée publique en juin 2026 dans laquelle la commission invitera la population à partager son avis sur le sujet.

Recommandation 4

Renforcer le contrôle des dépenses au sein de l'ensemble des services, notamment ceux présentant des écarts importants entre les prévisions budgétaires et les dépenses réelles.

Réponse : De nombreux contrôles internes existent pour suivre les dépenses des services centraux. Des évolutions budgétaires périodiques sont notamment réalisées par le Service des finances et de l'évaluation foncière, en collaboration avec les services centraux et les arrondissements, afin d'assurer un contrôle et un suivi rigoureux des dépenses en fonction des budgets alloués. Pour renforcer le contrôle des dépenses, la Ville s'appuie également sur les mécanismes prévus à la [politique de l'équilibre budgétaire](#), notamment la responsabilité des gestionnaires de respecter les budgets alloués et l'utilisation de prévisions prudentes dans la confection du budget, ainsi que le suivi budgétaire régulier permettant d'identifier rapidement tout écart significatif.

Par ailleurs, il est à noter qu'en cours d'année certaines situations peuvent survenir au cours desquelles les services obtiennent des crédits supplémentaires à ceux octroyés lors du budget, par exemple le financement de dépenses par des subventions provenant du gouvernement du Québec ou l'octroi de crédits provenant des dépenses contingentes lors de situations imprévues. Ces situations expliquent que des dépenses peuvent s'avérer plus élevées au réel que lors du budget, sans être des situations problématiques pour autant.

Recommandation 5

Poursuivre les mécanismes de suivi et de reddition de comptes relativement aux dépenses du budget dans l'ensemble des services de la Ville et des arrondissements.

Réponse : La Ville s'assure d'une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques, tel qu'énoncé dans sa [politique de l'équilibre budgétaire](#). Des évolutions budgétaires périodiques sont notamment réalisées par le Service des finances et de l'évaluation foncière, en collaboration avec les services centraux et les arrondissements, afin d'assurer un contrôle et un suivi rigoureux des dépenses en fonction des budgets alloués. Ces pratiques seront poursuivies en 2026.

Recommandation 6

Demander au Service de police de la Ville de Montréal d'intensifier ses efforts afin de poursuivre la réduction des dépassements budgétaires, notamment en maintenant la diminution du recours aux heures supplémentaires.

Réponse : Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) est pleinement engagé dans la réduction des dépassements budgétaires, tout en maintenant la qualité des services offerts et en demeurant aligné avec le Plan stratégique du SPVM 2024-2026. Cet engagement se traduit notamment par la mise en œuvre des pistes d'économies issues de la revue des activités, telles que l'abolition de postes autres que policiers. Le SPVM s'engage également à accentuer les efforts déployés en 2025 en matière de réduction des heures supplémentaires, grâce aux nouveaux outils et à la rigueur de l'ensemble des gestionnaires.

Parallèlement, en plus d'avoir mis fin au programme des réservistes en 2025, le SPVM a ajusté sa stratégie d'embauche en 2026 afin de limiter le risque financier découlant de la baisse observée des départs à la retraite par rapport aux prévisions historiques.

La sécurité de toutes les populations demeure la priorité centrale du SPVM. C'est pourquoi les besoins opérationnels et les résultats financiers du Service peuvent être influencés par le contexte social et par les événements climatiques, qui ont un impact direct sur la mobilisation des effectifs.

Recommandation 7

Recentrer les budgets de la Ville sur la prestation des services de base et sur le maintien des actifs en considérant les projets déjà en développement ou en planification.

Réponse : Le processus budgétaire 2027 inclura l'évaluation des activités des unités administratives, notamment afin de mesurer leur alignement à la mission de base de la Ville et aux priorités de l'administration. Cette évaluation multicritère inclut également la notion de l'état des actifs ainsi que celle des risques y étant associés. Cette démarche permet de guider les choix de financement des projets, tant au budget de fonctionnement qu'au PDI.

Dans le PDI 2026-2035, 67,7 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 32,3 % seront destinés au développement. Comparativement au précédent PDI, il s'agit d'une augmentation des investissements consacrés au maintien ainsi qu'à la protection des éléments de l'actif (66,9 % au PDI 2025-2034) afin, notamment, de diminuer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

La Ville poursuit plus que jamais l'objectif d'atteindre la cible de 75% des investissements qui seront consacrés à la protection des infrastructures existantes (maintien des actifs).

Recommandation 8

Poursuivre le nouvel élan d'accroissement des PDI alloués aux arrondissements.

Réponse : Les investissements prévus dans les arrondissements augmentent de 17,4 % afin de répondre, notamment, aux besoins croissants en maintien d'actifs, passant de 1 368,4 M\$ au PDI 2025-2034 à 1 606,2 M\$ au présent PDI 2026-2035. Cette augmentation provient principalement d'une bonification de 25 M\$ par année, soit 250 M\$ sur 10 ans. Il est à noter que le PDI des arrondissements n'avait pas été augmenté depuis plus de 10 ans, ce qui rend cette bonification particulièrement significative.

En ce qui concerne l'augmentation des sommes pour la réfection des nids-de-poule, en 2026 4,0 M\$ sont prévus au budget pour leur colmatage au Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC), dont 2,525 M\$ transférés aux arrondissements; une enveloppe additionnelle de 2,125 M\$ en provenance des services centraux viendra compléter ce financement et sera partagée entre le SCAEC et les arrondissements.

Recommandation 9

Poursuivre la promotion et l'intégration systématique du Budget climat dans les décisions de la Ville, afin d'assurer que les choix budgétaires soutiennent pleinement les objectifs de la transition écologique.

Réponse : La Ville de Montréal poursuivra l'intégration systématique du Budget climat au sein du processus décisionnel et financier. Dans le cadre du processus budgétaire lié au PDI 2027-2036, le budget climat sera intégré en amont du processus budgétaire afin d'assurer que les choix budgétaires intègrent pleinement les considérations climatiques. Cela est rendu possible notamment grâce à l'utilisation d'indicateurs de gestion dédiés, lesquels sont désormais pleinement intégrés au début du processus décisionnel.

Le comité exécutif rappelle que l'édition 2026 du Budget climat franchit une nouvelle étape importante. La gouvernance climatique de Montréal s'élargit et se renforce : le Programme décennal d'immobilisations (PDI) fait désormais l'objet d'une évaluation climatique approfondie grâce à la nouvelle version du test climat.

Celle-ci permet de mieux mesurer l'alignement des investissements avec les objectifs climatiques. En parallèle, la modélisation des trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) a été actualisée pour refléter les données les plus récentes. Cette mise à jour inclut l'ajustement de certaines mesures et l'intégration d'actions issues des autres paliers gouvernementaux. Ces avancées illustrent l'engagement de la Ville à structurer sa gouvernance climatique et à renforcer ses processus budgétaires, dans le but d'accélérer la transition écologique.

Recommandation 10

Poursuivre la mise en œuvre de mesures d'écofiscalité, tout en évaluant les coûts administratifs et en tenant compte des bénéfices environnementaux.

Réponse : L'écofiscalité regroupe les taxes, tarifications et incitatifs fiscaux visant à encourager la protection de l'environnement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la résilience climatique par un changement de comportement des contribuables.

L'administration entend poursuivre en 2026 :

- La tarification volumétrique de l'eau consommée par les immeubles non résidentiels,
- La taxe sur les parcs de stationnement des immeubles non résidentiels,
- La tarification des eaux usées industrielles,
- L'avancement du Plan Climat 2020-2030,
- Les travaux afférents à la stratégie montréalaise de l'eau.

Ainsi, les travaux d'analyse se poursuivent, en prenant en compte les bénéfices financiers et environnementaux, notamment la réduction des émissions de CO₂, de même que les coûts administratifs afférents à la mise en place et la maintenance de telles mesures, ainsi que les enjeux législatifs potentiels.

Lutte contre l'itinérance

Recommandation 11

Poursuivre les échanges avec le gouvernement du Québec afin d'obtenir des sommes supplémentaires récurrentes liées aux services sociaux et de santé, destinées à l'accompagnement des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Réponse : La Ville poursuit ses actions de représentation auprès du gouvernement du Québec pour un financement prévisible et pérenne en itinérance, comme elle le fait d'ailleurs auprès du gouvernement fédéral. Les demandes de la Ville, véhiculées lors des consultations pré-budgétaires en amont de la sortie des budgets annuels et des mises à jour budgétaires du gouvernement du Québec, ainsi que par le biais d'une implication active au sein de la Table Québec-municipalités en itinérance (TQMI), s'articulent notamment autour :

- D'un rehaussement des financements en santé et services sociaux destiné à :
 - Augmenter le nombre de places disponibles, en hébergement d'urgence, adaptées aux divers profils d'usagers et usagères, les répartir sur le territoire et les pérenniser ;
 - Assurer une offre adéquate de services d'accompagnement des locataires en logements de transition et permanent destinées aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir ;
 - Investir dans le déploiement de trajectoires de soins en santé mentale et en toxicomanie, y compris dans les campements et l'espace public ;
- D'un financement à la mission, prévisible et pérenne, aux organismes communautaires de première ligne ;
- D'un financement aux municipalités pour la mise en œuvre de stratégies globales en matière de cohabitation sociale, de gestion des campements et de l'espace public.

La Ville a également mis en place, en février 2026, un Groupe d'intervention tactique en itinérance (GITI) qui rassemble le gouvernement du Québec, le réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires et qui permet des échanges réguliers et constructifs avec le gouvernement.

Enfin, la Ville de Montréal travaille également en partenariat avec les autres villes du Québec à faire reconnaître l'urgence nationale qui prévaut en matière d'itinérance, notamment en s'impliquant au sein du Comité sur l'itinérance de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Recommandation 12

Poursuivre les investissements dédiés à la lutte contre l'itinérance, tout en assumant un rôle de leadership afin de coordonner les actions et de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés, notamment en maintenant une structure de travail concertée, pluridisciplinaire et collaborative.

Réponse : La Ville est pleinement engagée à poursuivre les investissements dédiés à la lutte contre l'itinérance, et à assumer un rôle de leadership afin de coordonner les actions et de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés.

Consciente de l'ampleur croissante des besoins liés à l'itinérance, la Ville réalise en 2026 des investissements sans précédent, notamment en triplant le budget dédié à la lutte contre l'itinérance (29,9 M\$) et en réservant 100 M\$ de son Plan décennal d'investissements (PDI) pour l'acquisition et la rénovation d'immeubles destinés à des projets en itinérance.

La Ville travaille en étroite collaboration avec les partenaires gouvernementaux, privés, philanthropiques et communautaires. Elle exerce un leadership au sein de la gouvernance régionale en itinérance du Réseau de la santé et des services sociaux grâce à sa participation à l'Instance stratégique en itinérance de Montréal (ISIM) et contribue activement au comité régional de coordination en cohabitation sociale, au comité logement hébergement et au comité intergouvernemental sur l'itinérance inuite.

Elle a également mis en place en février 2026 un Groupe d'intervention tactique en itinérance (GITI) qui rassemble le gouvernement du Québec, le réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires. La Ville siège aussi à la Table Québec-municipalités en itinérance (TQMI) et au Comité sur l'itinérance de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Enfin, la Ville mobilise aussi plusieurs partenaires concernés par la lutte à l'itinérance par l'entremise de :

- une cellule de coordination des mesures hivernales ;
- un comité consultatif chargé de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un protocole municipal de gestion des campements ;
- un comité communication et cohabitation sociale ayant pour mandat de se doter d'une stratégie de communication et d'une stratégie de cohabitation sociale concertées.

Recommandation 13

Poursuivre les efforts de conversion de terrains et bâtiments inoccupés en logements sociaux et en haltes-chaleur afin de répondre à différents besoins.

Réponse : La Ville poursuit ses efforts visant à accélérer le développement de projets de logements sociaux ainsi que l'implantation de haltes-chaleur sur ses terrains et dans ses bâtiments.

En mars 2026, la Ville de Montréal a mis à jour la cartographie des terrains municipaux mis à la disposition des organismes à but non lucratif et des coopératives d'habitation. Cette cartographie, claire, accessible et actualisée, brosse un portrait précis des sites municipaux pouvant être développés à des fins d'habitation. Elle permet ainsi aux partenaires de repérer plus aisément les emplacements propices à la réalisation de projets de logements hors marché. En offrant une vue

d'ensemble détaillée des terrains vacants, des aires de stationnement et des bâtiments désuets destinés au redéveloppement, la carte interactive facilite la compréhension des opportunités foncières disponibles. À cet égard, la Ville a déjà prévu une enveloppe globale de 30 M\$ afin de vendre certains terrains à moindre coût.

De plus, afin de soutenir rapidement les organismes à but non lucratif dans les étapes de prédéveloppement de projets réalisés sur des terrains municipaux, des prêts totalisant 3 M\$ seront octroyés en partenariat avec le fonds Plancher. Enfin, une enveloppe additionnelle de 50 M\$ est réservée pour la préparation des terrains municipaux, notamment pour la réalisation d'études techniques et de travaux de déconstruction, en vue d'accélérer la mise en œuvre des projets de développement.

Finalement, la Ville a mis en place un comité de travail interservices chargé d'analyser la possibilité d'aménager, sur des terrains municipaux destinés au développement résidentiel, des installations temporaires pour les personnes en situation d'itinérance. La Ville a notamment subventionné l'installation de deux projets d'Habitation modulaires avec accompagnement dans les secteurs de Louvain-Ouest et du Quartier Namur-Hippodrome. Parallèlement, la Ville a offert à certains groupes des bâtiments municipaux vacants, eux aussi voués à des projets de logements hors marché, afin qu'ils puissent y exploiter temporairement des haltes-chaud ou des services d'hébergement d'urgence.

Ainsi, dans le cadre des mesures hivernales 2025-2026, la mobilisation rapide et efficace de la Ville et de ses partenaires a permis l'ouverture de dix haltes-chaud, dont six dans des bâtiments municipaux, dans le cadre de l'opération 500 places supplémentaires. Cette intervention représente une augmentation de huit emplacements par rapport à l'année précédente.

Financement du maintien des actifs

Recommandation 14

Prioriser le maintien et la remise en état des actifs existants plutôt que le développement de nouveaux actifs lorsque possible.

Réponse : Au PDI 2026-2035, 67,7 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif (comparativement à 66,9 % au PDI 2025-2034). De plus, la principale hausse des investissements par rapport au précédent PDI s'explique par la bonification de plusieurs programmes soutenant les objectifs de la Stratégie montréalaise de l'eau, afin notamment de résorber le déficit de maintien des actifs existants, tels que les réseaux primaires et secondaires d'aqueduc et d'égouts. Par ailleurs, il est important de rappeler que les investissements alloués aux mises aux normes d'infrastructures existantes sont considérés sous le volet développement (pour se conformer aux définitions du MAMH), venant ainsi sous-estimer les investissements dédiés à la protection des actifs.

La Ville poursuit plus que jamais l'objectif d'atteindre la cible de 75% des investissements qui seront consacrés à la protection des infrastructures existantes (maintien des actifs).

Recommandation 15

Prévoir et intégrer, dès la phase de planification et de développement de tout nouvel actif, les budgets nécessaires à son entretien et à sa pérennité.

Réponse : Dès sa mise en service, toute nouvelle infrastructure est automatiquement intégrée au processus existant de suivi menant au rapport annuel sur la connaissance de l'état des actifs, afin d'assurer des interventions opportunes et le maintien du niveau de service. Les budgets d'entretien sont prévus annuellement au budget de fonctionnement.

Recommandation 16

Poursuivre une approche transversale intégrant les principes d'accessibilité universelle dans la planification, le maintien et la réfection des actifs municipaux et continuer à investir pour sa réalisation.

Réponse : Les principes d'accessibilité universelle sont déjà intégrés de façon systématique dans l'ensemble des projets municipaux, tant pour les nouvelles constructions que pour les travaux de réfection, et font partie des pratiques courantes de conception et de réalisation. Les exigences applicables, notamment celle du Code national du bâtiment (CNB), sont pleinement respectées, et, dans certains cas, dépassent les exigences municipales minimales, permettant ainsi d'atteindre des niveaux élevés en matière d'accessibilité.

Une révision du guide interne en accessibilité universelle est également en cours, afin d'actualiser les pratiques, d'assurer une cohérence organisationnelle accrue et de renforcer la qualité des interventions futures.

Finalement, les considérations d'accessibilité universelle sont intégrées aux audits réalisés, permettant une évaluation continue de la conformité et l'identification des améliorations nécessaires.

Recommandation 17

Mettre en place des mesures visant à réduire la durée de réalisation des projets d'envergure, notamment en améliorant la planification, la coordination et le suivi de ces projets, afin d'éviter les dépassements de coûts et d'assurer une meilleure maîtrise budgétaire et une mise en œuvre plus efficace du PDI.

Réponse : La Ville applique de façon rigoureuse le cadre de gouvernance des projets et programmes d'envergure et d'envergure majeure (PPE), lequel prévoit une approbation à chacun des jalons suivants : de la justification au démarrage, du démarrage à la planification, de la planification à l'exécution et de l'exécution à la clôture. À chaque point de passage, une entité recommande (CCGPE, présidé par le directeur général) et une entité approuve (CCPE, présidé par le président du comité exécutif) la poursuite du projet, sur la base d'un dossier d'approbation pour décision (DAP) contenant l'information requise pour une prise de décision éclairée. Le comité exécutif doit, par ailleurs, approuver tous les règlements d'emprunt ainsi que les mandats d'exécution.

Chaque année, des améliorations sont apportées à la gouvernance des PPE, notamment pour renforcer la synchronisation entre les comités de gouvernance des PPE et le processus budgétaire. Par exemple, dans le cadre de la planification 2027-2036, la Ville a amorcé un changement afin que les PPE obtiennent une approbation de démarrage, de planification ou d'exécution préalablement à leur inscription au PDI. Cette approche vise à s'assurer que seuls les projets ayant été formellement autorisés aux points de passage figurent au PDI. De plus, ces approbations aux comités de gouvernance généreront un numéro unique de projet, lequel figurera au PDI, venant ainsi garantir que le PPE a bel et bien obtenu une approbation aux comités de gouvernance. À noter que ce nouveau processus est en déploiement progressif.

De plus, un mécanisme de suivi trimestriel des PPE est en vigueur afin d'anticiper et de rendre visibles les modifications éventuelles aux projets en matière de portée, de budget ou d'échéancier. Toute modification à l'un ou l'autre de ces paramètres doit faire l'objet d'une approbation par ces instances décisionnelles compétentes. À cette fin, les unités administratives sont tenues de présenter un dossier d'approbation de modification de projet dans les délais requis.

Recommandation 18

Demander à la Société du parc Jean-Drapeau et au Service d'Espace pour la vie d'élaborer un plan d'action dédié à la Biosphère, couvrant une période de planification excédant la durée actuelle de trois ans.

Réponse : La Ville de Montréal est propriétaire de la Biosphère. L'entretien des actifs intérieurs ainsi que les dépenses d'exploitation du musée relèvent du Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal, tandis que l'entretien extérieur est sous la responsabilité de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD). Les deux organisations collaborent afin d'assurer une planification harmonieuse des travaux nécessaires à la préservation et à la mise en valeur de cet

actif de nature patrimoniale.

La première phase du renouvellement de la Biosphère sera complétée au printemps 2026. Cette phase comprend des interventions intérieures et extérieures. À l'intérieur, les travaux ont permis de corriger plusieurs défaillances électromécaniques et de renouveler l'expérience dans deux salles d'exposition, pour un investissement de 15 M\$ financé par le PDI du Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal. À l'extérieur, les travaux incluent la correction structurale de la plateforme B (belvédère), le démantèlement de l'éolienne horizontale et la réfection des bassins de toiture, pour un total de 7 M\$. Ces interventions ont été financées par le PDI de la SPJD et découlent des audits et expertises techniques réalisés pour le bâtiment.

Pour la deuxième phase de renouvellement du musée, le Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal planifie des travaux d'entretien d'actifs sur 10 ans. Entre 2026 et 2035, 14 M\$ d'investissements sont planifiés pour assurer l'entretien technique, le réaménagement de certains espaces publics et l'amélioration de l'expérience de visite. Les aménagements extérieurs de la Biosphère font quant à eux partie du programme de maintien des actifs de la Société du parc Jean-Drapeau, lequel prévoit l'entretien et la mise à niveau de l'ensemble des bâtiments et aménagements situés sur les îles. Les interventions sont priorisées en fonction du degré de vétusté de ces actifs. La SPJD évalue à 11,8 M\$ les besoins additionnels requis pour réaliser les travaux d'entretien extérieur.

Financement de la Biosphère

Entre 2021 et 2026, le budget de fonctionnement du musée de la Biosphère était financé à 100 % par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, via la Fondation Espace pour la vie. Durant cette même période, le maintien d'actifs était pris en charge par la Ville (PDI du Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal et de la SPJD). Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont confirmé le renouvellement de leur engagement pour les années 2026-2029. Ainsi, leurs contributions continueront de financer les coûts d'opération du musée tandis que le PDI de la Ville et de la SPJD permettra de financer les travaux d'entretien planifiés sur cette période. La Fondation Espace pour la vie accentuera par ailleurs ses efforts pour accroître la capacité financière du musée grâce à une diversification des contributions philanthropiques. Les paramètres de financement de la Biosphère devront être réévalués en 2029, pour les années subséquentes, et ce avec tous les partenaires.

Recommandation 19

Continuer l'électrification du parc de véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers, en se concentrant sur les commandes passées, et en poursuivant l'acquisition, selon la disponibilité des véhicules sur le marché.

Réponse : Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) poursuit l'électrification du parc de véhicules de la Ville. 100 % des véhicules en fin de vie utile sont remplacés par des modèles entièrement électriques selon les disponibilités du marché pour les véhicules compacts et sous-compacts si le besoin de remplacement est démontré. Pour les autres types d'équipement, la performance et les disponibilités budgétaires doivent être évaluées.

Recommandation 20

Informar les personnes élues du nombre, de la localisation et de l'état de la flotte de véhicules dans les arrondissements et les services centraux lors de l'entrée en vigueur de la centralisation du Service du matériel roulant et des ateliers, et de la destination des mouvements annuels depuis ce temps.

Réponse : Le comité exécutif mandate le SMRA pour fournir les éléments demandés aux mairesses et maires ainsi qu'aux directrices et directeurs d'arrondissements, qui partageront à leurs élues et élus.

Recommandation 21

Améliorer les sommaires décisionnels du Service du matériel roulant et des ateliers lors de l'achat de véhicules en indiquant clairement la raison de l'achat ainsi que le service central ou l'arrondissement auquel il est destiné.

Réponse : Le comité exécutif mandate le SMRA pour fournir les détails demandés dans les sommaires décisionnels qui concernent l'achat de véhicules.

Société de transport de Montréal

Recommandation 22

Obtenir du financement récurrent dédié au maintien des actifs de la Société de transport de Montréal, en priorisant les représentations auprès des gouvernements supérieurs.

Réponse : Le Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole (BRGIP) soutient la Société de transport de Montréal (STM) dans cette demande. La Ville de Montréal a inclus dans ses demandes pré-budgétaires auprès du ministre des Finances du Québec le financement récurrent dédié au

maintien des actifs de la STM. Également, des représentations sont effectuées conjointement avec plusieurs organisations afin que soit signée rapidement l'entente entre Québec et Ottawa pour le Fonds pour le transport en commun du Canada (FTCC). Du côté fédéral, le BRGIP seconde aussi la Fédération canadienne des municipalités dans sa demande d'annulation des compressions fédérales dans les transports en commun, annoncées dans le budget fédéral de l'automne 2025.

Recommandation 23

Appuyer la demande de financement de la Société de transport de Montréal visant l'acquisition d'autobus hybrides ainsi que sa stratégie de lissage pour le déploiement graduel de l'électrification des autobus.

Réponse : Le Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole (BRGIP) soutient la Société de transport de Montréal (STM) dans cette demande. Des représentations ont déjà été effectuées auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans les derniers mois. Le ministre a d'ailleurs annoncé début février une révision à la baisse des cibles d'électrification de la flotte d'autobus, ainsi que la réintroduction d'ici deux ans de la subvention québécoise pour l'achat de véhicules hybrides. Le BRGIP poursuivra les efforts conjoints avec la STM afin d'assurer un lancement rapide des appels d'offres nécessaires pour sécuriser les livraisons rapides de véhicules hybrides, dans l'optique de remplacer adéquatement les véhicules en fin de vie utile.

Amélioration des communications, de la concertation et des relations avec les instances et la population

Recommandation 24

Reconnaître les arrondissements ainsi que les villes reconstituées comme de véritables partenaires et renforcer la qualité des communications ainsi que le partage d'information entre la ville-centre, les arrondissements et les villes reconstituées.

Recommandation 25

Renforcer les mécanismes de consultation en amont et la concertation avec les arrondissements et les villes reconstituées.

Réponse (recommandations 24 et 25) : Le comité exécutif est favorable à ces recommandations et rappelle aux membres de la Commission que l'administration a mis en place la Table des maires afin de renforcer la consultation et la concertation avec les arrondissements.

De plus, le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est mandaté pour favoriser la divulgation proactive d'information, notamment en ce qui concerne le financement ou les services offerts aux villes reconstituées. Par ailleurs, le SLAM consultera les représentants de l'Association des municipalités de banlieue (AMB) afin d'institutionnaliser des mécanismes formels de consultation des villes reconstituées en amont du processus décisionnel. Le SLAM collaborera au développement, à la mise en œuvre et à l'organisation d'un forum formel d'échanges entre la Ville et les villes reconstituées afin de renforcer la concertation.

Recommandation 26

Présenter de façon explicite et visuelle dans le gabarit de présentation utilisé lors de l'étude publique du budget, les éléments budgétaires qui sont de compétences locales, de compétences d'agglomération et de compétences mixtes, afin de faciliter la compréhension de ces enjeux pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens de l'agglomération montréalaise, dès la prochaine édition du budget.

Réponse : Le Service des finances et de l'évaluation foncière (SFEF) sera mandaté pour bonifier le gabarit de présentation utilisé en ce sens, dès l'étude publique du budget 2027 et du PDI 2027-2036.

Recommandation 27

Intégrer dans les présentations budgétaires des informations explicites sur l'impact des quotes-parts exigées des villes liées, afin que les citoyennes et les citoyens saisissent mieux les effets du rôle sur leur contribution financière lorsqu'un nouveau rôle d'évaluation foncière est adopté.

Réponse : Le Service des finances et de l'évaluation foncière (SFEF) sera mandaté pour bonifier la présentation de l'information sur les quotes-parts lors du prochain dépôt des rôles triennaux dans les villes liées de l'agglomération.

Recommandation 28

Veiller à ce que les communications et les informations transmises par les services de la Ville soient acheminées, sous réserve du respect des règles de confidentialité, à toutes les personnes élues des arrondissements afin de leur permettre de répondre adéquatement aux questions des citoyennes et des citoyens et de prendre des décisions éclairées.

Réponse : Le comité exécutif mandate les services afin de transmettre, via différentes tables existantes, dont la Table des maires, l'information aux mairesses et maires et aux directrices et directeurs d'arrondissement, qui la partageront aux autres personnes élues.

Recommandation 29

Renforcer les communications avec les citoyennes et les citoyens de l'agglomération pour que la population soit au centre des orientations et des actions.

Réponse : Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) collaborera à la mise en place d'un forum d'échange formel entre la Ville et les villes reconstituées, qui offrira aux maires et mairesses de ces villes l'occasion de faire entendre les priorités des citoyens et des citoyennes qu'ils ou qu'elles représentent afin d'orienter les priorités de l'agglomération de Montréal en fonction des besoins exprimés.

Préparation et déroulement de l'étude publique du budget et du PDI

Recommandation 30

Veiller à ce que la Commission sur les finances et l'administration dispose d'une période optimale afin de tenir une étude publique complète du budget du PDI ainsi que d'un nombre de jours dédiés à la formulation de ses recommandations.

Réponse : La période d'étude de la Commission sur les finances et l'administration est tributaire de la date retenue pour le dépôt du budget et du PDI (finalisation du processus de confection) ainsi que de la date d'adoption du budget (influencée notamment par la transmission postale des comptes de taxes). Reconnaisant l'importance du travail des membres de la Commission sur les finances et l'administration dans le cadre du processus établi, des efforts seront déployés afin

d'assurer la tenue d'une étude publique complète du budget, de même que la planification de journées spécifiquement dédiées à l'élaboration de ces recommandations. Rappelons également que la Commission sur les finances et l'administration visant à étudier le budget 2026 et le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 a siégé dans le contexte particulier d'une année électorale, ce qui a eu un impact certain sur la planification serrée de ses travaux.

Recommandation 31

Présenter un tableau synthèse, pour chacun des services, de l'évolution des effectifs au cours des cinq dernières années, afin de faciliter la compréhension des variations de postes dans le temps, dès la prochaine édition du budget.

Réponse : Le Service des finances et de l'évaluation foncière (SFEF) et le Service des ressources humaines (SRH) seront mandatés pour bonifier le gabarit de présentation utilisé en ce sens, dès l'étude publique du budget 2027 et du PDI 2027-2036. Toutefois, des difficultés pourraient survenir afin de rendre l'information comparable d'une année à l'autre, lors de restructuration ou autres événements reliés. En particulier, la réorganisation administrative faite en début d'année limite la comparabilité exacte entre les services, notamment en raison des changements organisationnels et des ajustements opérationnels qui en découlent.

Recommandation 32

Améliorer les fiches PDI par l'ajout d'une description complète et détaillée des projets et d'un tableau synthèse annuel effectuant la nomenclature des projets réalisés, retirés ou amalgamés.

Réponse : La nouvelle solution budgétaire SGBF Décimal (Système de gestion budgétaire et financière) offrira un meilleur encadrement et une cohérence accrue dans la rédaction des descriptions détaillées des projets PDI, ce qui permettra d'assurer une information plus complète et uniformisée. Par ailleurs, un tableau synthèse existe déjà dans le volume des fiches PDI pour présenter les projets et programmes en planification dans le programme décennal d'immobilisation. L'évolution des outils permettra d'enrichir cette fonctionnalité afin de produire, au besoin, un portrait annuel plus structuré des projets réalisés, retirés ou regroupés.

Recommandation 33

Fournir un sommaire exécutif résumant les points essentiels à chaque présentation des services, afin de faciliter la compréhension des informations auprès des citoyennes et des citoyens.

Réponse : Le Service des finances et de l'évaluation foncière (SFEF) sera mandaté pour bonifier le gabarit de présentation utilisé en ce sens, dès l'étude publique du budget 2027 et du PDI 2027-2036.